



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600Q20-20221128-22_11_99-AR
Recu n° 28/11/2022
Publié le 28/11/2022

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
DONNANT ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AUX AGENTS DE CATEGORIE B**

La Présidente du CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT,
VU, le code général de la Fonction Publique,
VU, le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,
Considérant que neuf recrutements ont eu lieu auprès des collectivités affiliées au Centre de Gestion,
Considérant que trois inscriptions sur la liste d'aptitude sont possibles au titre de la promotion interne,
VU, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, supprimant la compétence des CAP en matière de promotion,
VU, l'arrêté n°21-04-15 portant établissement des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne en date du 29 avril 2021,
Considérant l'examen de l'ensemble des dossiers par Madame Véronique ARNAUDET, Présidente du Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1 : en application de l'article L523-1 du code général de la Fonction Publique, la liste d'aptitude donnant accès au grade d'ATTACHE TERRITORIAL par voie de promotion interne est établie comme suit :

Madame Delphine ROQUES – Commune de FIGEAC
Madame Nathalie CAZARD-OLIBA – Commune de MONTCUQ-en-Quercy-Blanc
Madame Chrystel MINELLO – Communauté de Communes Quercy Bouriane

Article 2 : la liste d'aptitude prend effet au 15 Décembre 2022.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Pradines, le 28/11/2022

La Présidente,

Mme Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00024

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.

PROMOTION INTERNE ATTACHE TERRITORIAL

pour les AGENTS DE CATEGORIE B

NOMBRE DE POSSIBILITE(S) : 3

NOMBRE DE RECRUTEMENT(S) : 9

A savoir :

- Madame Fabienne ROMANISYN – Communauté d’Agglomération du Grand-Cahors
- Monsieur Nicolas SIFFERT – Communauté de Commune de CAUVALDOR
- Madame Sylvie DUPLEX-REYNNES – Communauté d’Agglomération du Grand-Cahors
- Madame Sophie TRIOCHE – CIAS de CAUVALDOR
- Madame Roxane WALDURA - Communauté d’Agglomération du Grand-Cahors
- Madame Magdalena ORSINI BRYLA – Commune de Cahors
- Monsieur Maxime FRANCE – CCAS de Cahors
- Madame Myriam POUX – Commune de Cahors
- Madame Emily HAUCK - Communauté d’Agglomération du Grand-Cahors